



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France**

Unité départementale de Seine-et-Marne
14 rue de l'Aluminium
77547 Savigny-le-Temple

Savigny-le-Temple, le 23/10/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 22/10/2025

Contexte et constats

Publié sur **GÉORISQUES**

WKDA FRANCE

107, Avenue de la République
92320 Châtillon

Références : E/25-2538

Code AIOT : 0100301834

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection inopinée réalisée le 22/10/2025 dans l'établissement WKDA FRANCE implanté 17 Boulevard de Beaubourg 77183 Croissy-Beaubourg. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La société TAMAR GM PROPERTIES a exploité un entrepôt de stockage sur le site de Croissy-Beaubourg. A ce titre, ses activités relevaient de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), au titre de la rubrique 1510 (Entrepôt). La société TAMAR GM PROPERTIES a été radiée du Registre du Commerce et des Sociétés, le 11 mai 2017. Depuis cette date, l'inspection n'a pas été informée d'une éventuelle activité sur le site.

L'objet de la visite consistait à faire le point sur les activités aujourd'hui exercées dans les locaux ayant abrité les activités de la société TAMAR GM PROPERTIES.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- WKDA FRANCE
- 17 Boulevard de Beaubourg 77183 Croissy-Beaubourg
- Code AIOT : 0100301834
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Le bâtiment comporte deux parties distinctes et indépendantes :

- la première partie est exploitée par les enseignes "VendezVotreVoiture.fr" et "AUTOHERO", établissements secondaires de la société WKDA France, et abrite des activités d'achat et de revente de véhicules d'occasion,
- la deuxième partie est en cours de réaménagement en vue d'installer des activités récréatives (terrains de Padel) et de la restauration.

Le site n'est plus exploité pour le stockage de matières combustibles.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Situation Administrative	Code de l'environnement, Annexe à l'article R. 511-9	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Les activités de la société WKDA France (enseignes "VendezVotreVoiture.fr" et "AUTOHERO") ne relèvent pas de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Situation Administrative

Référence réglementaire : Code de l'environnement, Annexe à l'article R. 511-9
Thème(s) : Situation administrative, Classement ICPE
Prescription contrôlée : Rubrique 2930 - Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie : 1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur, la surface de l'atelier étant : a) Supérieure à 5 000 m ² b) Supérieure à 2 000 m ² , mais inférieure ou égale à 5 000 m ² 2. Vernis, peinture, apprêt (application, cuisson, séchage de) sur véhicules et engins à moteur, la quantité maximale de produits susceptible d'être utilisée étant : a) Supérieure à 100 kg/ j b) Supérieure à 10 kg/ j, mais inférieure ou égale à 100 kg/ j
Constats : L'enseigne "VendezVotreVoiture.fr" réceptionne et achète des véhicules vendus par des particuliers. L'enseigne "AUTOHERO" assure le nettoyage et la revente de ces véhicules d'occasion. Lors de la visite, l'inspection a constaté la présence de véhicules mais aucune activité de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur n'est réalisée dans les locaux.
Type de suites proposées : Sans suite

